

COMMISSION DE GESTION

Rapport de la Commission de Gestion de l'APEC sur le préavis N° 9 relatif aux comptes de l'exercice 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Réunie en séance ordinaire le jeudi 6 avril 2017 dans les locaux de la station d'épuration à 18h30, la Commission de Gestion de l'APEC se compose comme suit :

Messieurs Jean-Mario Gasparetto, Marc-Olivier Lequint, Jean-Claude Bays, Michael Rohrer, Frédéric Guenin, Philippe Menoud rapporteur.

Monsieur Edgard Creteigny est excusé.

Nous remercions Monsieur Yves Reymond, Président du Comité de Direction, Monsieur Félix Michel Boursier et Monsieur Alain Meylan chef de la station d'épuration pour leur présence et leurs explications.

Les comptes pour l'exercice arrêtés au 31 décembre 2016 ont été contrôlés par la Fiduciaire Sofiger SA à Gland, conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 35b du règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Le contrôle a été effectué selon la Norme relative au contrôle restreint. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

Dans son rapport daté du 21 mars 2017, la Fiduciaire Sofiger SA stipule : « *Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts* ».

Comptes de fonctionnement au 31 décembre 2016

La commission n'a pas souhaité reprendre tous les commentaires mentionnés dans le préavis N°9 relatif aux comptes de l'exercice 2016.

Cependant, la commission souhaite apporter certaines précisions résultant de sa séance avec Messieurs Yves Reymond, Michel Félix et Alain Meylan.

140.3185.10 – Recherche site – Honoraires

Dans le cadre du projet de régionalisation de l'épuration, les partenaires (participants au COPIL-STEP) ont mené les études techniques décrites ci-dessous :

Etude Fischer et Montavon : rapport d'aménagement provisoire pour l'accord préliminaire du SDT concernant le PPA Le Lavasson

Etude Triform : étude technique et financière sur les variantes de phasage de réalisation.

Notre participation est à hauteur de 52.1% ce qui représente un montant de CHF 10'200.75.

220.3809.00 – Attribution au fonds de rénovation et future STEP

Le Comité de Direction a décidé, et ce, afin de maintenir une vision budgétaire cohérente, un prix stable par habitant, de verser l'intégralité du solde au compte « *Fonds rénovation & Réserve future STEP* ».

350.3124.00 – Achat de mazout

L'achat de mazout a été effectué au moment le plus propice pour notre association.

Bilan au 31 décembre 2016

Le bilan au 31 décembre 2016 affiche un total de CHF 4'159'921.30. La variation entre les exercices comptables 2015 et 2016 représente une augmentation de CHF 679'951.48.

Compte 910 – Disponibilités

Les liquidités au 31 décembre 2016 se montent à CHF 3'813'976.55. Ce montant représente une augmentation de CHF 1'079'323.30.

Compte 914 – Investissements du patrimoine administratif

Il est à relever que les amortissements suivants ont été effectués :

Groupe Chaleur Force CHF 149'999.00

Création d'un piège à cailloux – La Cézille CHF 160'000.00

Arzier – réfection du collecteur CHF 80'535.10

Soit un montant total de CHF 390'534.10

Compte 922 – Emprunts à moyen et long terme

La variation constatée de CHF 100'000.00 représente l'amortissement annuel convenu contractuellement pour un prêt dont le montant d'origine était de CHF 1'000'000.00. Cette dette s'éteindra à l'issue de l'exercice 2017.

Compte 928 – Fonds de réserve

Les fonds de réserve ont été augmentés de CHF 796'951.53 en 2016.

Un montant de CHF 100'000.00 a été attribué au compte 9281.00 *Fonds de réserve mobilier, machines, véhicule* qui présente un total de CHF 830'000.00 au 31 décembre 2016.

Pour le compte 9281.02 *Fonds rénovation & Réserve future STEP* un montant de CHF 696'951.53 a été attribué qui présente un total de CHF 3'150'000.00 au 31 décembre 2016.

Conclusion

Notre Commission relève que les comptes 2016 présentent un dépassement du budget 2016 de CHF 24'346.54, dont les raisons ont été expliquées tant dans le préavis que dans ce rapport.

La Commission a apprécié le professionnalisme de la tenue des comptes ainsi que la volonté du Comité de Direction de maintenir le coût par habitant à un niveau bas en comparaison régionale.

Au terme de ce rapport, la Commission remercie le Comité de Direction pour la présentation des comptes de l'exercice comptable 2016, le Boursier et le Chef de la station d'épuration pour toutes les réponses apportées aux questions posées durant la séance.

La Commission remercie et félicite le Comité de Direction pour son rapport de gestion 2016 retraçant les grands événements de l'année écoulée accompagnés d'indicateurs pertinents sur le fonctionnement de la station.

Nous remercions aussi l'ensemble du personnel pour son professionnalisme et la qualité de ses prestations.

La Commission de Gestion prie le Conseil Intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte d'accepter le préavis N°9 tel que présenté par le Comité de direction et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'APEC

Vu : Le préavis N° 9 relatif aux comptes de l'exercice 2016,

Ouï : le rapport de la Commission de Gestion,

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés, soit :
 - a) le compte de fonctionnement,
 - b) le bilan.
2. De donner décharge au Comité de Direction pour son mandat de l'exercice 2016.
3. De donner décharge à la Commission de Gestion pour son mandat de l'exercice 2016.

Coinsins, le 17 avril 2017

La Commission de Gestion

Jean-Mario GASPARETTO

Marc-Olivier LEQUINT

Jean-Claude BAYS

Edgard CRETEGNY

Michael ROHRER

Frédéric GUENIN

Philippe MENOUD rapporteur